



Echirolles, le 19 janvier 2012

## 06. Bureau directeur du 10 janvier 2012 à 14H30

**Présents** : Alain Ripert, Jacques Charlet, Jean-Claude Barby

### **1/ Remboursements** :

Depuis quelque temps se pose un problème d'équité dans le remboursement des déplacements et des repas pour les bénévoles ou des salariés de la ligue. Il nous a semblé nécessaire de déterminer les bases.

- **Péages** :

- Pour les utilisateurs réguliers qui possèdent un abonnement « diagon'alpes » :

- La ligue prendra en charge la moitié du droit d'usage annuel, soit 40,00 € en 2012 (sur présentation de facture)

- La ligue remboursera les péages au tarif « diagon'alpes » soit 25% du tarif normal

- Pour les utilisateurs occasionnels qui possèdent un abonnement « diagon'alpes » :

- La ligue ne prendra pas à sa charge tout ou partie du droit d'usage annuel

- La ligue remboursera les péages au tarif « diagon'alpes » soit 25% du tarif normal

- La ligue a acquis un abonnement « diagon'alpes » pour les comités de Haute-Savoie, de Savoie et de Drôme-Ardèche. Au fil des années, les badges ne sont utilisés que par quelques personnes de chaque comité et la ligue se voit dans l'obligation de rembourser les péages au plein tarif pour les autres déplacements. Nous demandons à chacun un effort pour que les badges soient utilisés par le plus grand nombre de personnes pour leurs déplacements territoriaux.

- **Repas :**

Lorsque, pour les élus ou les salariés, un repas **s'impose**, et sauf autorisation du bureau directeur, le remboursement de la ligue ne saurait excéder **13,00€** par repas.

**2/ Feuille de match électronique :** La coordination Rhône-Alpes a fait une demande de subvention au conseil régional pour l'informatisation en vue de la généralisation de la FdMe.

Une subvention de 20 125,00€ a été attribuée par la région que nous remercions.

Le bureau directeur de la coordination a décidé que cette subvention serait utilisée pour aider les clubs (ordinateurs portables) et les arbitres (clés USB).

La répartition de la subvention s'est faite au prorata du nombre de clubs dans chaque ligue (100 en DS et 77 en LY).

Ainsi, la ligue Dauphiné-Savoie se verra attribuer une subvention de 11 370,00€ répartie de la façon suivante :

Arbitrage : 100 clés USB à 9,32€ :	soit 932,00€
Aide à chaque club Dauphiné-Savoie :	
(11 370,00€ - 932,00€) : 100	soit <b>104,38€</b>

**Cette somme fera l'objet d'un avoir avant la fin de la saison.**

Séance levée à 15 heures 30

J. Charlet